



Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Rapport annuel
2013-2014

Decorative curved lines in shades of green and teal at the bottom of the page.



Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Rapport annuel
2013-2014

**Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux
Rapport annuel de 2013-2014**

Publié par :
Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux
Province du Nouveau-Brunswick
CP 6000, Fredericton NB E3B 5H1 CANADA

Imprimé au Nouveau-Brunswick

ISBN 978-1-4605-0633-2 (édition bilingue imprimée)
ISBN 978-1-4605-0635-6 (PDF : version française)
ISSN 2368-4429 (édition bilingue imprimée)
ISSN 2368-4445 (PDF : version française)

10041



Lettres d'accompagnement

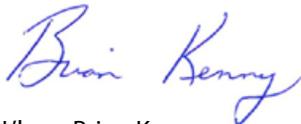
Du ministre à la Lieutenante-gouverneure

L'honorable Jocelyne Roy Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

J'ai le privilège de vous soumettre le rapport annuel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour l'exercice financier du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



L'hon. Brian Kenny
Ministre

De la sous-ministre au ministre

L'honorable Brian Kenny
Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Monsieur,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux pour l'exercice financier du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Kelli Simmonds
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message de la sous-ministre	2
Faits saillants	3
Priorités stratégiques	4
<i>Gestion stratégique.</i>	4
<i>Les approches du Schéma stratégique</i>	4
<i>Schéma stratégique du ministère</i>	5
<i>Mesures du rendement</i>	6
Survol des opérations du ministère	13
<i>Organigramme des échelons supérieurs.</i>	13
<i>Vue d'ensemble de la division et faits saillants</i>	13
Information financière	18
Résumé des activités de recrutement.	20
Résumé des projets de Loi et des activités législatives	21
Résumé des activités liées aux langues officielles	24
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	25

Message du ministre

Au cours de l'exercice financier 2013-2014, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a poursuivi ses efforts pour bâtir un milieu sain et des collectivités durables, par l'entremise de plusieurs programmes et initiatives dont il est fait mention dans le présent rapport.

En consultant le public et les intervenants clés sur des questions d'intérêt commun, nous avons été en mesure d'accomplir des progrès considérables dans l'atteinte de nos objectifs clés, notamment en ce qui a trait à la protection de notre environnement et à l'aide apportée aux collectivités au chapitre des options de restructuration.

A handwritten signature in blue ink that reads "Brian Kenny".

L'honorable Brian Kenny
Ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Message de la sous-ministre

Le présent rapport annuel fait état des activités du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux et donne un aperçu des initiatives entreprises pendant l'exercice 2013-2014, du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Notre mandat consiste à assurer une intendance intégrée grâce à la planification et à la gestion des questions relatives à l'aménagement du territoire, au zonage et à la gestion des déchets; à veiller à l'application et au respect des règlements et des lois sur l'environnement; et à favoriser des collectivités plus fortes en aidant et en conseillant les municipalités, les communautés rurales et les commissions de services régionaux et en administrant les districts de services locaux.



Kelli Simmonds
Sous-ministre

Faits saillants

- Mise à niveau de l'infrastructure de prévision et de surveillance du Centre d'hydrologie du Nouveau-Brunswick pour les événements extrêmes et l'état des glaces dans le cadre du programme Surveillance du fleuve par suite des inondations de 2012.
- Mise en œuvre d'un système électronique de compte rendu et d'observation de l'état de la glace fluviale afin de recevoir l'information des observateurs sur le terrain en temps quasi réel.
- Réduction de 40 %, par rapport aux niveaux de 2011, de la quantité de phosphore rejeté par les installations aquacoles.
- Poursuite de la mise en œuvre du processus d'étude d'impact sur l'environnement (EIE) par étapes pour l'exploitation pétrolière et gazière.
- Réalisation de vérifications sur 27 plateformes d'exploitation pétrolière et gazière dans la province.
- Publication d'une « Description générale des mesures de protection de l'eau pour l'industrie pétrolière et gazière au Nouveau-Brunswick ».
- Publication du Rapport d'étape sur les changements climatiques de 2012-2013.
- Coordination de 19 projets visant à évaluer les vulnérabilités aux effets du climat et à élaborer des solutions d'adaptation.
- Économies de 478 000 \$ réalisées grâce à des initiatives d'amélioration continue, y compris des projets d'amélioration des recherches du gaspillage dans l'ensemble du Ministère.
- Sous-utilisation du budget ministériel de l'ordre de 1 414 385 \$.
- Distribution de 4 492 979 \$ afin de soutenir des projets communautaires grâce au Fonds en fiducie pour l'environnement.
- Réalisation de 83 projets visant à déplacer, à protéger contre les inondations ou à racheter les résidences touchées par les inondations de 2012 à Perth-Andover et dans la Première Nation de Tobique.
- Début des consultations sur le renouvellement de la *Loi sur les municipalités* et de la *Loi sur l'urbanisme*.
- Soutien de trois projets de restructuration communautaire : les communautés rurales de Hanwell et de Cocagne, de même que la municipalité régionale de Grand Tracadie-Sheila.
- Poursuite du soutien accordé aux commissions de services régionaux récemment mises en place.

Priorités stratégiques

Gestion stratégique

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) a instauré un système de gestion officiel qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde en matière d'élaboration, de communication et de révision des stratégies. Grâce à ce processus, la fonction publique dispose d'une méthodologie ayant fait ses preuves dans les secteurs public et privé pour établir une stratégie.

Le système de gestion officiel commence par une vision stratégique. La vision du gouvernement s'exprime par les thèmes de la vision d'une économie plus forte et d'une meilleure qualité de vie, tout en vivant selon nos moyens. Cette vision stratégique s'articule autour du Schéma stratégique, un outil permettant de cibler les axes d'intervention et de donner une orientation globale dans une optique d'amélioration.

Les approches du Schéma stratégique

Le Schéma stratégique met l'accent sur ce qui est important pour les citoyens : stimuler la création d'emplois et accroître le nombre de gens qui travaillent, donner accès aux programmes et services nécessaires et s'assurer que les fonds publics sont utilisés de manière optimale.

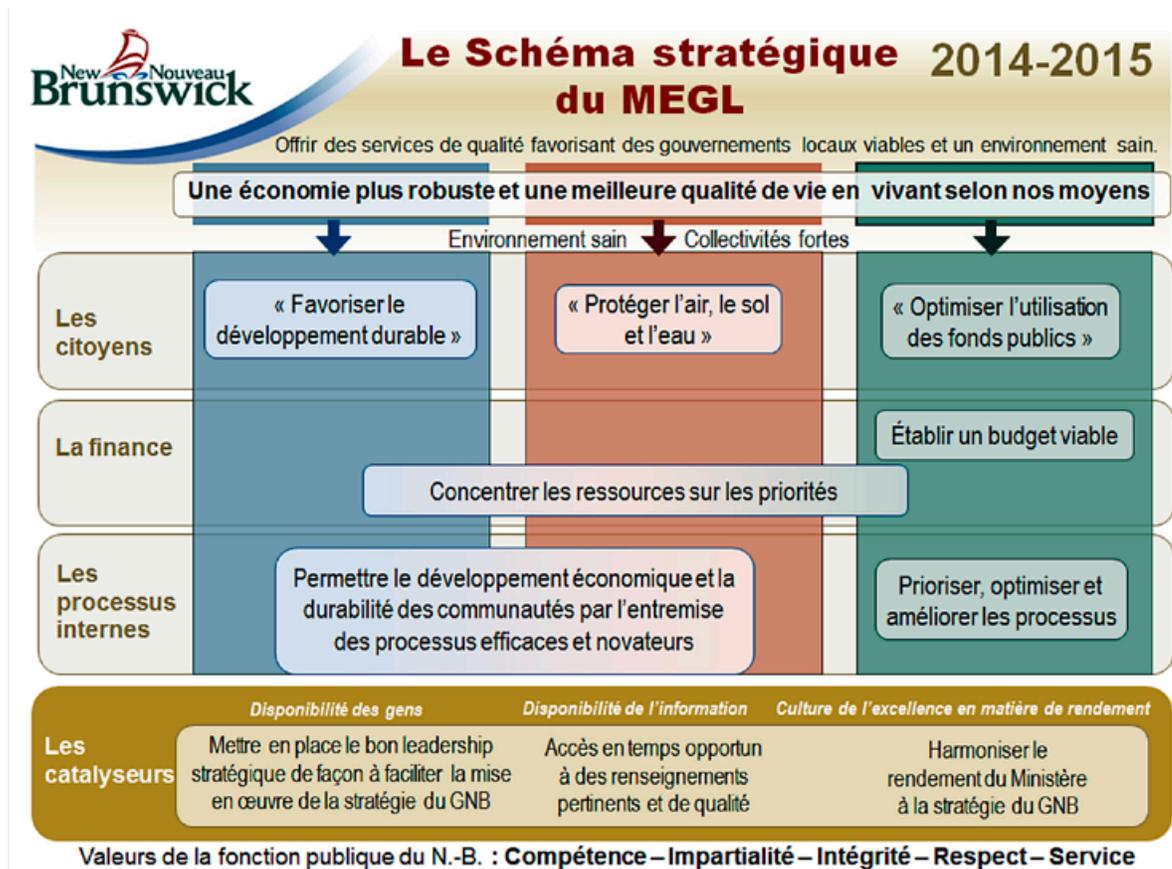
La perspective financière tient compte des exigences financières dont nous avons besoin pour appuyer de façon durable l'engagement pris auprès des citoyens. Cette dimension financière s'attache principalement à soutenir le secteur privé afin de stimuler la croissance, de s'assurer que le gouvernement vit selon ses moyens en établissant un budget viable et de financer les programmes prioritaires pour contribuer à améliorer la qualité de vie des citoyens.

Les processus internes constituent l'action directe que doit prendre le gouvernement pour réaliser la vision. Ces processus constituent les améliorations stratégiques que le gouvernement doit mettre en œuvre avec succès pour concrétiser la vision. Chaque ministère établit ses propres objectifs et priorités, au regard des thèmes stratégiques définis, de manière à les harmoniser à ses programmes et ses besoins particuliers.

Les catalyseurs veillent à ce que le GNB soit prêt à exécuter la stratégie au moyen du processus interne. Les dirigeants et les employés doivent acquiescer et adopter des comportements qui font participer autrui pour assurer la réussite des projets stratégiques. Les dirigeants doivent avoir accès en temps opportun à des renseignements pertinents et de qualité pour prendre des décisions stratégiques, et la culture de l'excellence du rendement doit harmoniser et souligner l'apport des personnes qui participent à la réalisation de la stratégie.

Schéma stratégique du ministère

Le Schéma stratégique du MEGL reflète notre engagement des combler les désirs du Nouveau-Brunswick afin d'avoir un environnement sain et des collectivités fortes. En 2013-2014, le MEGL a focalisé sur l'amélioration de plusieurs processus clés utilisés pour atteindre ces objectifs. Le Schéma souligne également comment notre travail appuie la vision globale du gouvernement d'une économie plus forte et d'une meilleure qualité de vie, tout en vivant selon nos moyens. Un accent important sur les catalyseurs assure que nous sommes prêts à exécuter la stratégie comme prévu.



Mesures du rendement

Thème stratégique : Une économie plus forte	Mesures
Concentrer les ressources sur les priorités	Taux de conformité de l'industrie aux normes du MEGL pour l'exploitation du pétrole et du gaz
Permettre le développement économique et la durabilité des communautés par l'entremise de processus efficaces et novateurs	Nombre de projets de restructuration communautaire qui répondent aux critères de viabilité et qui ont été fructueux
Thème stratégique : Une meilleure qualité de vie	Mesures
Permettre aux communautés de prospérer, tout en protégeant la terre, l'air, et l'eau	Taux de réduction du phosphore dans les installations aquacoles terrestres
Concentrer les ressources sur les priorités	Taux de réduction du délai de transmission de l'information sur le mouvement des glaces dans les rivières
Permettre le développement économique et la durabilité des communautés par l'entremise de processus efficaces et novateurs	Nombre de mesures recommandées dans le rapport d'atténuation des risques pour Perth-Andover et la Première Nation de Tobique qui ont été approuvées et mises en œuvre
Thème stratégique : Vivre selon nos moyens	Mesures
Établir un budget viable	Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles
Catalyseurs (RH, TI, culture de l'excellence en matière de rendement)	Mesures
Harmoniser le rendement du Ministère à la stratégie du GNB	Pourcentage d'initiatives et de plans d'action dans la bonne voie

Thème stratégique : Une économie plus robuste

Objectif de la mesure

Concentrer les ressources sur les priorités

Mesure

Taux de conformité de l'industrie aux normes du MEGL pour l'exploitation du pétrole et du gaz.

Description de la mesure

Cette mesure décrit le taux de conformité de l'industrie aux conditions imposées par le MEGL relativement à l'aménagement et au fonctionnement des plateformes d'exploitation au Nouveau-Brunswick.

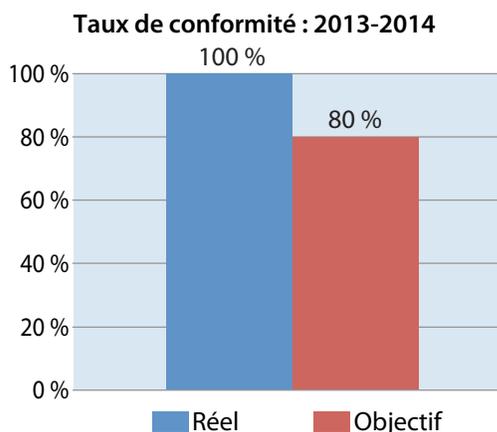
Rendement général

Une conformité totale aux conditions imposées a été constatée dans tous les sites (100 %). Les vérifications officielles ont permis de cerner les aspects qui pouvaient être améliorés et l'industrie a apporté des changements en conséquence.

Référence : Il s'agit d'une nouvelle méthode de surveillance de la conformité; il n'existe donc pour l'instant aucune donnée de référence comparable.

Cible : 80 %

Réel : 100 %



Raison d'être de cette mesure

Dans un souci de protection de l'environnement, l'industrie pétrolière et gazière doit respecter un nombre important de conditions lors de l'aménagement et de la mise en service des plateformes d'exploitation. Le taux de conformité est essentiel pour savoir si ces conditions sont respectées et, par conséquent, si les résultats escomptés seront atteints.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Un protocole de vérification officiel a été établi pour les plateformes d'exploitation pétrolière et gazière. Ces vérifications portaient sur les conditions établies par les études d'impact sur l'environnement et dans les agréments pour les plateformes d'exploitation, et ce, à chacune des phases d'aménagement.

Le personnel du Ministère a collaboré avec d'autres organismes, dont Travail sécuritaire NB, le ministère de l'Énergie et des Mines et le ministère de la Sécurité publique. Vingt-sept plateformes d'exploitation ont fait l'objet d'une vérification, soit 85 % de toutes les plateformes d'exploitation pétrolière et gazière de la province.

Thème stratégique : Une économie plus robuste

Objectif de la mesure

Permettre le développement économique et la durabilité des communautés par l'entremise de processus efficaces et novateurs

Mesure

Nombre de projets de restructuration communautaire qui répondent aux critères de viabilité et qui ont été fructueux.

Description de la mesure

Cette mesure fait état du nombre de projets de restructuration communautaire qui ont été réalisés avec succès au cours de l'année. Un projet réalisé avec succès correspond à un vote en accord avec le « oui » dans un plébiscite.

Rendement général

À la fin de l'exercice 2013-2014, trois projets de restructuration avaient été réalisés avec succès, ce qui s'est traduit par une augmentation de plus de 17 200 personnes vivant dans une collectivité viable (de 55,2 % de la population à 57,5 %).

Référence : 0 en 2013-2014

Cible : 5

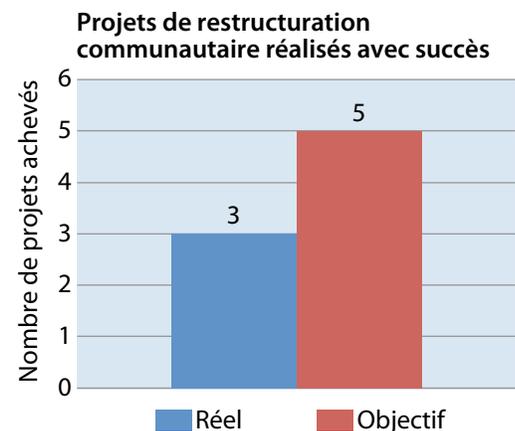
Réel : 3

Raison d'être de cette mesure

Les projets de restructuration communautaire réalisés avec succès renforcent nos collectivités, leur permettant de fournir des services essentiels à leurs résidents de manière rentable, et permettent à un plus grand nombre de Néo-Brunswickois d'avoir d'une voix démocratique à l'échelle locale.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

En 2013-2014, le Ministère a appuyé cinq projets de restructuration communautaire, y compris ceux des communautés rurales de Hanwell et de Cocagne et de la municipalité régionale de Grand Tracadie-Sheila, le projet de constitution en municipalité de Lincoln et le projet de fusion de plusieurs collectivités dans le comté de Kings. Ces projets comportaient tous une étude de faisabilité, des séances d'information publique et un plébiscite. Trois de ces projets (les communautés rurales de Hanwell et de Cocagne et la municipalité régionale de Grand Tracadie-Sheila) ont franchi avec succès l'étape du plébiscite et ont été mis en œuvre. Les deux autres ont échoué à l'étape du plébiscite.



Thème stratégique : Une meilleure qualité de vie

Objectif de la mesure

Permettre aux communautés de prospérer, tout en protégeant la terre, l'air, et l'eau

Mesure

Taux de réduction du phosphore dans les installations aquacoles terrestres.

Description de la mesure

Cette mesure fait état de la diminution du phosphore rejeté dans l'effluent des installations aquacoles.

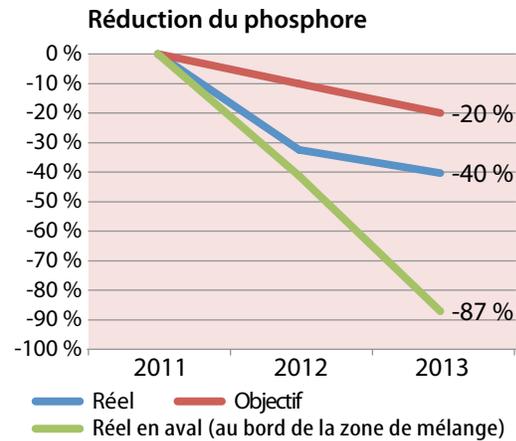
Rendement général

Depuis 2011, nous avons assisté à une diminution de 40 % du phosphore rejeté par ces installations, ce qui représente une diminution de la concentration moyenne de 0,21 ppm à 0,13 ppm. On constate donc une réduction de 87 % du niveau de phosphore en aval de ces installations.

Référence : Réduction de 0 % (2011)

Cible : Réduction de 20 %

Réel : Réduction de 40 % (-0,08 ppm en moyenne)



Raison d'être de cette mesure

Lorsque le phosphore est présent en concentrations élevées, il peut nuire à la qualité de l'eau, et donc à la santé générale des cours d'eau. Les installations aquacoles terrestres sont une source de rejet de phosphore. En diminuant les niveaux dans ce secteur, il est plus possible de maintenir une bonne qualité de l'eau dans les cours d'eau récepteurs.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les projets suivants ont contribué à dépasser les résultats ciblés pour cette mesure :

- Examen du code de pratique de l'industrie pour la gestion du phosphore dans l'effluent.
- Demande auprès des responsables des installations pour qu'ils élaborent des plans de gestion des nutriments décrivant de quelle façon ils comptent réduire le rejet de phosphore et mettre en œuvre leur plan une fois achevé.
- Surveillance des résultats pour assurer la conformité.

Thème stratégique : Une meilleure qualité de vie

Objectif de la mesure

Concentrer les ressources sur les priorités

Mesure

Taux de réduction du délai de transmission de l'information sur le mouvement des glaces dans les rivières.

Description de la mesure

Cette mesure indique la vitesse à laquelle les observateurs de l'état des glaces fluviales peuvent rendre compte de leurs observations de terrain au MEGL.

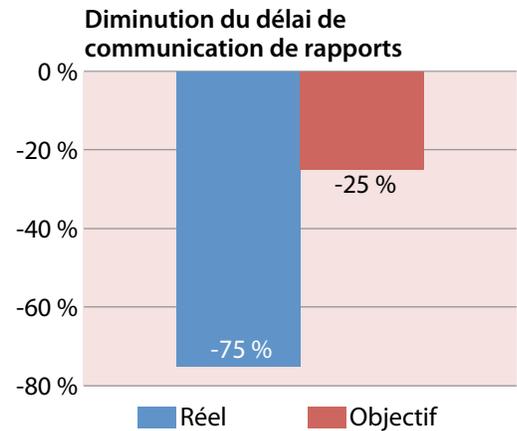
Rendement général

Les observateurs de l'état des glaces fluviales ont vu leur délai de réponse considérablement réduit, et ce, dans tous les cas. Bien que le délai de transmission de l'information varie d'un site à l'autre, on a réalisé une diminution globale d'environ 75 %.

Référence : Jusqu'à 33 heures (système fondé sur le papier)

Cible : Amélioration de 25 %

Réel : Amélioration de 75 %



Raison d'être de cette mesure

L'observation directe de l'état des glaces sur le terrain est cruciale pour évaluer d'éventuels mouvements des glaces et surveiller le déplacement des embâcles et les risques d'inondation en période de crue printanière. Une communication accélérée de ces observations améliore les prévisions relatives au débit fluvial ainsi que les communications sur la préparation aux situations d'urgence et les activités d'intervention menées dans le cadre du programme Surveillance du fleuve, ce qui peut améliorer les efforts qui sont déployés afin de veiller à la sécurité de la population et de protéger l'infrastructure essentielle.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le MEGL a mis en œuvre un système électronique d'observation et de compte rendu de l'état des glaces fluviales géré par les observateurs sur le terrain afin de recevoir l'information en temps quasi réel. Ce système comprend une fonction de compte rendu cartographique et des notifications automatiques pour les embâcles. Il a remplacé l'ancien système fondé sur le papier, le télécopieur et le téléphone.

Thème stratégique : Une meilleure qualité de vie

Objectif de la mesure

Permettre le développement économique et la durabilité des communautés par l'entremise de processus efficaces et novateurs

Mesure

Nombre de mesures recommandées dans le rapport d'atténuation des risques pour Perth-Andover et la Première Nation de Tobique qui ont été approuvées et mises en œuvre.

Description de la mesure

Cette mesure permet de surveiller la mise en œuvre à l'échelle du GNB des mesures approuvées qui ont été présentées dans le rapport d'atténuation des risques pour Perth-Andover et la Première Nation de Tobique.

Rendement général

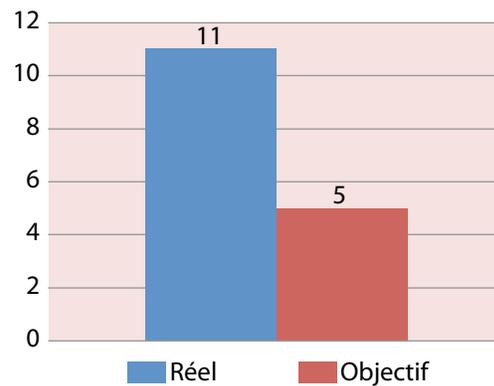
La cadence de la mise en œuvre des mesures approuvées a été plus rapide que prévu, en raison de la grande collaboration de tous les intervenants, y compris de plusieurs ministères.

Référence : 1

Cible : 5

Réel : 11

Mesures adoptées



Raison d'être de cette mesure

Le rapport d'atténuation des risques pour Perth-Andover et la Première Nation de Tobique a permis de cerner neuf champs d'action potentielle ainsi que des mesures connexes pour réduire la vulnérabilité de ces collectivités à de futures inondations. En surveillant, les progrès accomplis l'adoption des mesures dans ces secteurs, nous sommes assurés que les recommandations étaient mises en œuvre. La mise en œuvre de ces mesures s'avérait essentielle pour réduire les effets dans ces collectivités et d'autres collectivités de la province.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les projets suivants ont contribué à dépasser les résultats ciblés pour cette mesure :

- Mise en œuvre d'améliorations au chapitre de la surveillance et de la prévision.
- Élaboration de la Stratégie provinciale de réduction des risques d'inondation.
- Exécution de projets de protection contre les inondations, rachat et déplacement des résidences dans la région touchée par les inondations (83 résidences).
- Surveillance ministérielle pour d'autres projets du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Les leçons tirées de cet incident nous aident également à mieux intervenir en cas d'inondations et d'ondes de tempête partout dans la province. De plus, nous allons utiliser ces informations pour élaborer une politique provinciale sur les risques d'inondation, dans le cadre de la Stratégie de réduction des risques d'inondation du Nouveau-Brunswick, qui sera rendue publique en mai 2014.

Thème stratégique : Vivre selon nos moyens

Objectif de la mesure

Établir un budget viable

Mesure

Ratio des dépenses budgétées et des dépenses réelles.

Description de la mesure

Cette mesure compare les dépenses réelles du Ministère avec le montant prévu au budget à cette fin. Le ratio sera supérieur à 100 % en cas de dépassement budgétaire et inférieur à 100 % dans le cas contraire.

Rendement général

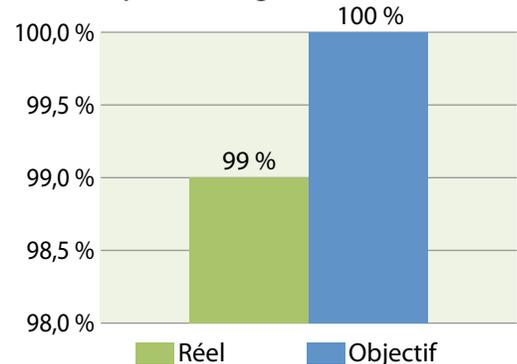
Le budget 2013-2014 du Ministère était de 138 527 300 \$. Grâce à la réalisation de plusieurs initiatives et à une surveillance étroite des dépenses, le Ministère a terminé l'année financière avec un excédent de 1 %, soit 1 414 millions de dollars.

Référence : 97,4 %

Cible : 100 %

Réel : 99,0 %

Rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées



Raison d'être de cette mesure

Cet indicateur mesure la capacité du Ministère à gérer l'ensemble de ses dépenses en fonction du budget établi. Il doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et doit être prêt à adopter les mesures correctives qui s'imposent si un dépassement budgétaire est prévu au cours de l'année.

Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Les mesures suivantes ont contribué à atteindre cet objectif :

- les projets d'amélioration des processus et de recherche du gaspillage à l'échelle du Ministère qui ont donné lieu (notamment) à :
 - une diminution des délais de traitement des demandes d'agrément de construction ou d'exploitation;
 - une amélioration des délais d'exécution pour fournir aux clients de l'information sur les biens-fonds;
 - une amélioration de la gestion de la correspondance de la direction;
 - l'annulation de lignes téléphoniques non nécessaires;
 - la réduction des coûts associés à la collecte des ordures dans les secteurs non constitués en municipalités;
- la restructuration du travail afin de réduire le nombre de postes de gestion requis.

Thème stratégique : Catalyseurs

Objectif de la mesure

Harmoniser le rendement du Ministère à la stratégie du GNB

Mesure

Pourcentage d'initiatives et de plans d'action dans la bonne voie.

Description de la mesure

Cette mesure permet de suivre l'exécution des initiatives et des mesures afin de guider la stratégie ministérielle.

Rendement général

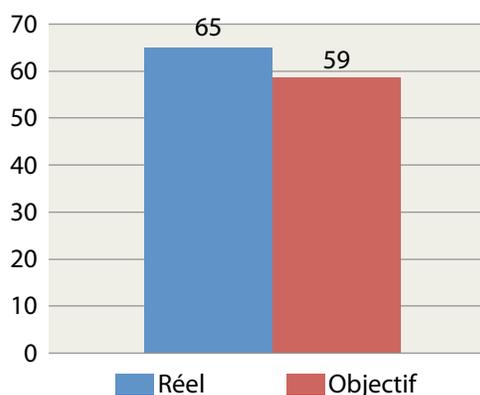
Le Ministère a entrepris 68 mesures destinées à améliorer le rendement dans des secteurs stratégiques. Quarante-seize pour cent (65) des mesures ciblées en début d'exercice ont été menées à bien.

Référence : 89 %

Cible : 90 %

Réel : 96 %

Mesures menées à bien



Raison d'être de cette mesure

L'amélioration stratégique est guidée par la réalisation des initiatives et la mise en œuvre des mesures. Il est important de surveiller les progrès afin de faire face à l'évolution des circonstances et de veiller à ce que le travail soit accompli comme prévu.

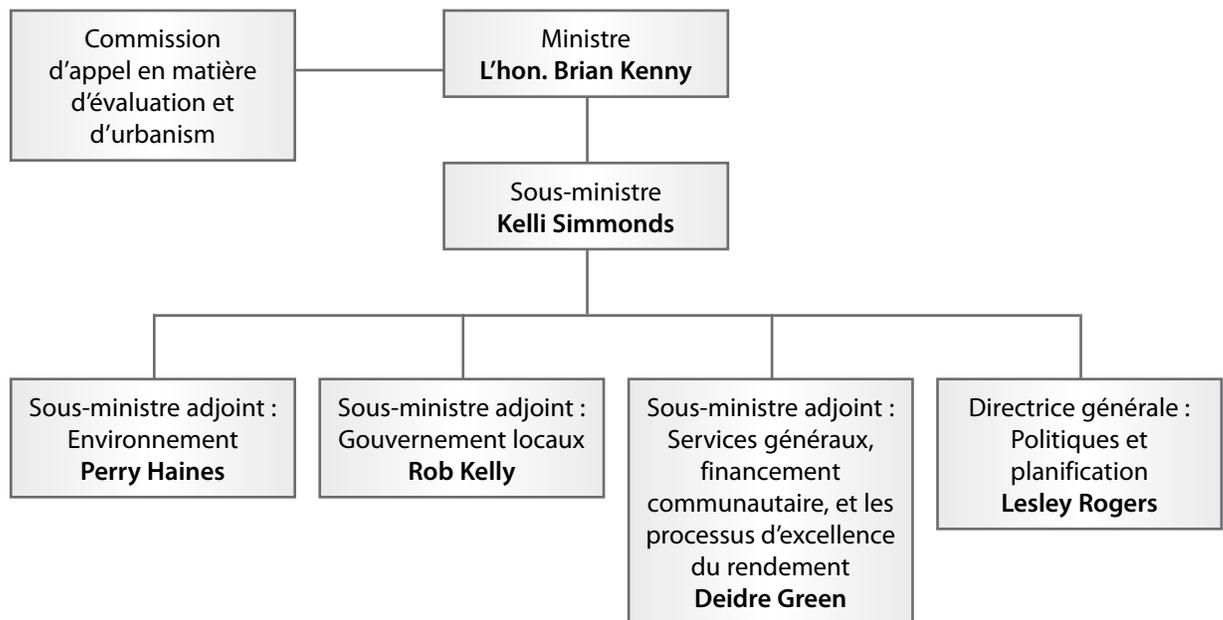
Quels projets ont été entrepris au cours de l'année de déclaration pour atteindre le résultat?

Le Ministère a eu recours au Processus d'excellence du rendement pour surveiller la réalisation de chacune des initiatives et des mesures stratégiques ciblées en début d'exercice.

Survol des opérations du ministère

Notre mandat consiste à assurer une intendance intégrée grâce à la planification et à la gestion des questions relatives à l'aménagement du territoire, au zonage et à la gestion des déchets; à veiller à l'application et au respect des règlements et des lois sur l'environnement; et à favoriser des collectivités plus fortes en aidant et en conseillant les municipalités, les communautés rurales et les commissions de services régionaux et en administrant les districts de services locaux.

Organigramme des échelons supérieurs



Vue d'ensemble de la division et faits saillants

La Division des services généraux, du financement communautaire et les processus d'excellence du rendement

La Division des services généraux, du financement communautaire et des processus d'excellence du rendement procure une plateforme de services efficace pour la prestation des programmes ministériels, y compris les activités de gestion des ressources humaines, la gestion financière, le développement et le soutien de la technologie de l'information, la communication et le processus d'excellence du rendement. Elle a également le mandat d'assurer la supervision et l'administration du Fonds provincial/fédéral de la taxe sur l'essence, du Fonds en fiducie pour l'environnement et du Fonds Chantiers Canada. La Division fournit également un soutien et des conseils techniques aux collectivités aux prises avec des problèmes d'infrastructure.

La **Direction des ressources humaines et de l'administration** offre un large éventail de services administratifs et de gestion des ressources humaines à l'ensemble des directions et organismes du Ministère conformément au cadre stratégique et à la mission du Ministère.

La **Direction des finances générales** offre des services de budgétisation, de comptabilité, de planification financière, de surveillance et de consultation au Ministère. Elle coordonne les processus relatifs à la planification financière, à la budgétisation et aux états financiers intermédiaires. Elle fournit de l'information,

des analyses et des conseils financiers aux organismes centraux et de gestion, ainsi que des services d'achat et de gestion des véhicules. La Direction offre aussi des services de comptabilité : assurance que les transactions sont correctement inscrites dans les livres comptables de la Province, mise à jour de l'index ministériel du Système d'information financière, rapprochement des comptes d'actif et de passif, perception et dépôt des recettes, etc.

La **Direction de la gestion de l'information et de la technologie** doit veiller à l'élaboration, à la gestion et à l'utilisation efficaces et efficientes de la technologie de l'information, des systèmes et des dossiers au sein du Ministère. Il incombe à la Direction des TI (technologies de l'information) de s'assurer que le personnel du Ministère a accès, au besoin, à des ressources fiables et sûres en matière d'information et de technologie et de continuer à cerner les occasions, au sein du Ministère, où l'utilisation de la technologie peut procurer un avantage opérationnel ou stratégique. La Direction comprend quatre secteurs d'activité clés : la gestion des dossiers; le soutien et le développement des systèmes, les opérations et les systèmes d'information géographique (SIG).

La **Direction des communications** fournit également des conseils stratégiques et un soutien au ministre, à la haute direction et à toutes les divisions pour les questions courantes internes et externes en matière de communications. Elle est chargée de renseigner les médias et le grand public sur les initiatives et les programmes du Ministère. Elle voit entre autres à la diffusion de communiqués et à l'organisation de conférences de presse, contribue aux activités de participation du public et veille à ce que le site Web ministériel présente les programmes et les services offerts par le Ministère. La Direction des communications rédige des documents pour toutes les divisions du Ministère au besoin, qu'il s'agisse d'allocutions, de communiqués, de documents d'information, de présentations, de contenu Web ou de correspondance. Elle collabore également avec ses homologues des communications des différents paliers de gouvernements, que ce soit au niveau municipal, provincial et fédéral, sur les sujets d'intérêt commun.

La **Direction du processus d'excellence du rendement et de l'établissement des normes** guide l'adoption du processus d'excellence du rendement au Ministère et entreprend divers projets d'amélioration. La Direction a recours à plusieurs pratiques exemplaires, telles que Lean Six Sigma, afin de faciliter les projets d'amélioration et sert de point de référence pour l'élaboration de normes, de pratiques et de lignes directrices opérationnelles. Elle guide également la création et l'utilisation du schéma stratégique et du tableau de bord équilibré du MEGL et la liste des initiatives et mesures prioritaires afin d'orienter les améliorations stratégiques du Ministère.

La **Direction du financement communautaire** est responsable de l'administration des programmes de financement axés sur l'infrastructure communautaire, y compris le Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR), le volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada (CFCC) et le Fonds de la taxe sur l'essence (FTE). Elle assure également la gestion et l'administration du Fonds en fiducie pour l'environnement. Ce programme, pour lequel des demandes doivent être déposées, procure du financement aux municipalités, aux établissements d'enseignement et aux organismes privés et sans but lucratif pour des projets environnementaux qui satisfont aux critères de la *Loi sur le Fonds en fiducie pour l'environnement*. Ces projets sont financés grâce aux recettes perçues en vertu de la *Loi sur les récipients à boisson* et aux droits associés au recyclage des récipients.

Faits saillants :

- La Division a fourni des services de secrétariat au comité de gestion fédéral-provincial et au comité de supervision chargés de la gestion du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale Canada/Nouveau-Brunswick, ainsi que de la supervision du volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada (Canada/Nouveau-Brunswick), et de la supervision du Fonds de la taxe sur l'essence.
- Elle a soutenu le Comité consultatif de la fiducie sur l'environnement dans ses fonctions et a assuré la gestion et le soutien administratif du programme de financement 2013-2014.
- Elle a collaboré avec d'autres divisions en vue d'améliorer de 73 % le délai de traitement des demandes de renseignements relatives aux dossiers d'assainissement.

Environnement

La **Division de l'environnement** est essentiellement responsable de l'administration de tous les programmes environnementaux du Ministère. Les sept lois et vingt-deux règlements dont l'application relève de son mandat orientent ses activités.

La **Direction de l'état de l'environnement** comprend deux composantes intégrées, soit les services analytiques, qui offrent des services d'analyse scientifique, et une autre composante qui assure la surveillance de l'air et de l'eau dans la province, fournit des prévisions à ce chapitre et produit des rapports. Elle a également établi plusieurs ententes et partenariats fédéraux-provinciaux qui complètent les services d'évaluation scientifique. De plus, la Direction fournit une expertise scientifique à d'autres secteurs du gouvernement.

La **Direction du développement durable et de l'évaluation des impacts** est responsable des études d'impact sur l'environnement, de la protection des sources municipales d'eau potable (eaux de surface et souterraines), de la protection des puits d'eau, de la modification des cours d'eau et des terres humides, de la gestion des terres humides, de la protection des zones côtières et de la planification marine. Elle est mandatée pour la planification d'aménagements adaptés dans des endroits appropriés et pour veiller à ce qu'ils soient entrepris à l'aide de méthodes acceptables. Enfin, elle voit à effectuer l'évaluation environnementale des activités et des travaux d'aménagement avant leur début ainsi qu'à mettre en œuvre les programmes provinciaux de protection de l'eau potable, qui visent à assurer le maintien de la qualité de l'eau potable et de la quantité d'eau potable pour les générations à venir.

La **Direction de la gestion des impacts** régit la construction et l'exploitation liées à des activités particulières afin d'atténuer le plus possible les effets sur l'eau, l'air et les terres dans la province. À cette fin, elle se sert de divers outils de réglementation et évalue le respect des conditions au moyen d'un solide programme de vérification.

La **Direction de l'exécution des programmes et des services d'exécution** assure la prestation locale de services pour certains programmes du Ministère et le programme d'inspection par l'intermédiaire de six bureaux régionaux. Elle gère également les activités visant à faire respecter les lois et les règlements dont l'application relève du mandat du Ministère. Enfin, elle est chargée de coordonner la gestion des urgences, y compris le plan d'urgence et le système d'appel d'urgence du Ministère.

Le **Secrétariat des changements climatiques** coordonne les initiatives de la province qui visent à promouvoir la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'adaptation aux conséquences des changements climatiques. Il voit à l'élaboration du Plan d'action du Nouveau-Brunswick sur les changements climatiques et à la coordination de sa mise en œuvre. Le Secrétariat mobilise la plupart des ministères et organismes gouvernementaux afin de veiller à ce que les mesures liées aux changements climatiques fassent partie intégrante des politiques, programmes et décisions quotidiennes du gouvernement. Il mobilise également différents intervenants et partenaires des administrations locales et non gouvernementales afin d'encourager les investissements et les pratiques sobres en carbone et d'accroître la capacité d'adaptation aux effets du climat.

Faits saillants :

- Poursuite de la mise en œuvre du processus d'EIE par étapes pour les propositions de mise en valeur du pétrole et du gaz.
- Poursuite de la mise en œuvre des programmes de protection des sources privées et municipales d'eau potable de la province, y compris la désignation de champs de captage à Miramichi, Saint John et Tracadie-Sheila.
- Diminution de 59 % du délai de traitement des demandes d'agrément.
- Intervention après le déraillement de train survenu en janvier à Wapske.
- Tenue d'une consultation auprès des Premières Nations et de différents intervenants et réalisation de travaux de recherche approfondis en prévision du renouvellement du Plan d'action sur les changements climatiques.
- Appui de la recherche et des consultations menées auprès de divers intervenants pour l'élaboration d'une Stratégie de réduction des risques d'inondation.

Gouvernements locaux

La **Division des gouvernements locaux** sert de premier point de contact entre le gouvernement provincial et les collectivités locales. Dans l'objectif de favoriser le renforcement des collectivités, elle fournit des services de soutien et de consultation aux municipalités, aux communautés rurales et aux commissions de services régionaux, et administre les districts de services locaux.

La **Direction des finances communautaires** voit à offrir des conseils et de l'aide relativement aux aspects financiers des administrations locales (municipalités, communautés rurales, districts de services locaux et commissions). Elle offre un soutien aux communautés du Nouveau-Brunswick pour des services de comptabilité ainsi que de l'aide pour l'emprunt de capitaux, l'établissement de budgets et la présentation de l'information financière. Enfin, elle gère le portefeuille de la dette des municipalités et des commissions.

La **Direction des gouvernements locaux** gère la prestation de services dans les secteurs de la province non constitués en municipalités, c'est-à-dire dans les districts de services locaux (DSL). Elle assure la prestation de services comme la protection contre les incendies, la collecte des déchets et les mesures d'urgence dans les DSL, au moyen de l'administration régionale de services. Pour répondre aux besoins locaux en matière de services et pour gérer la prestation des services, la Direction collabore avec les comités consultatifs et les services de pompiers volontaires des DSL, les commissions de services régionaux, les conseils de loisirs et le public.

La **Direction de la restructuration communautaire** offre des conseils et du soutien à un nombre croissant de districts de services locaux et de municipalités pour l'examen en vue d'une éventuelle constitution et la restructuration des communautés rurales et des municipalités.

La **Direction des politiques fiscales provinciales-municipales** appuie les travaux en vue du renouvellement de la gouvernance locale qui se rapportent en particulier aux questions touchant les politiques fiscales provinciales et municipales. À l'automne 2013, le gouvernement s'est engagé à travailler avec les associations municipales à l'examen des accords fiscaux entre le gouvernement provincial et les municipalités. La Direction continue également à appuyer les nouvelles commissions de services régionaux en ce qui a trait aux questions financières.

La **Direction de la gouvernance locale et régionale** assure la liaison entre le gouvernement provincial et les municipalités, les communautés rurales, les commissions de services régionaux et la SPA du Nouveau-Brunswick, et veille à leur offrir du soutien. Pour ce faire, elle voit notamment à organiser des ateliers, à élaborer des ressources, à préparer des politiques et des pratiques exemplaires, à coordonner différentes réunions provinciales-locales et provinciales-régionales, à coordonner diverses activités de consultation, à offrir des conseils sur des questions de gouvernance et d'administration et à répondre aux demandes générales du public concernant les activités des administrations locales ainsi que les règles relatives au magasinage le dimanche et aux jours de repos prescrits.

La **Direction de l'urbanisme et de l'aménagement provincial** voit à faire progresser les concepts d'aménagement provincial et régional, et fournit des recommandations quant aux changements à apporter à la *Loi sur l'urbanisme*. Elle travaille également en étroite collaboration avec les commissions de services régionaux et les municipalités sur tous les aspects de la *Loi sur l'urbanisme*.

Faits saillants :

- L'appui accordé à trois projets de restructuration communautaire fut couronné de succès, soit ceux touchant les communautés rurales de Hanwell et de Cocagne ainsi que la municipalité régionale de Grand Tracadie-Sheila. Avant la constitution en municipalités, ces projets ont tous nécessité la réalisation d'une étude de faisabilité, l'organisation de séances d'information publique et la tenue d'un plébiscite au résultat positif.
- Poursuite de l'appui visant à faciliter la transition vers les commissions de services régionaux.
- Coordination de différentes séances d'information portant sur le rôle du conseil et des membres du personnel pour les candidats potentiels dans la nouvelle municipalité régionale et les deux nouvelles communautés rurales.

Politiques et planification

La **Division des politiques et de la planification** est responsable de la recherche et de l'élaboration de politiques, de l'élaboration des mesures législatives, de l'analyse des affaires juridiques ainsi que de la mobilisation et de la sensibilisation du public pour appuyer les initiatives du gouvernement et les objectifs opérationnels du Ministère. En outre, la Division s'occupe des demandes relatives au droit à l'information et des services de coordination législative.

La **Direction des politiques** offre une vaste gamme de services liés aux politiques, notamment des services d'accès à l'information, de coordination législative, de recherche et d'élaboration de politiques et d'élaboration de règlements et de lois. Elle est également chargée des relations intragouvernementales et intergouvernementales.

La **Direction du nouveau législatif et des affaires juridiques** surveille la mise en œuvre du renouvellement et de la modernisation des lois et des règlements et veille à la promotion et à la supervision des initiatives de « réglementation intelligente ». Elle offre aussi un soutien consultatif relativement à la prestation des programmes sous forme de recherche, d'interprétation et de conseils législatifs et assure l'examen des contrats, des protocoles d'entente et des accords du point de vue de la responsabilité. Elle assure la liaison entre le Ministère et le Cabinet du procureur général sur différentes questions juridiques, notamment la gestion des dossiers juridiques, la réponse aux demandes d'avis juridique officiel et de soutien consultatif et l'élaboration de documents destinés à la haute direction relativement à la fonction du Ministère.

La **Direction de la sensibilisation et de l'engagement** voit à élaborer et à appuyer les initiatives de sensibilisation du public visant le renforcement des capacités et la modification des comportements, à surveiller les processus de consultation prescrits par la loi, à concevoir des options pour la mobilisation non prescrite par la loi et à appuyer les activités de reconnaissance et d'information du public menées par les différentes parties prenantes. Dans l'exercice de leur mandat, les membres du personnel de la Direction gèrent le site Internet du Ministère, assurent la liaison avec les divisions pour déterminer et évaluer les besoins des parties prenantes et collaborent avec les autres ministères et organisations externes.

Faits saillants :

- Consultation sur le renouvellement de la *Loi sur les municipalités* et de la *Loi sur l'urbanisme*.
- Publication d'un « Aperçu des mesures de protection de l'eau pour l'industrie pétrolière et gazière au Nouveau-Brunswick ».
- Modification de la *Loi sur les municipalités* pour la création d'une municipalité régionale.
- Supervision et coordination des interventions du gouvernement du Nouveau-Brunswick à la suite de l'inondation survenue à Perth-Andover et sur le territoire de la Première Nation de Tobique.
- Rôle de chef de file, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Mines, pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel.
- Achèvement du travail relatif à la Stratégie de réduction des risques d'inondation.

Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme

La Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme est autonome, mais elle relève du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux à des fins administratives comme la dotation en personnel et l'allocation budgétaire.

Elle est chargée d'entendre les appels et de rendre des décisions sur les questions suivantes :

- les appels en matière d'évaluation foncière;
- les appels de décisions en matière de planification et d'utilisation des terres;
- les appels de décisions des comités du patrimoine locaux en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine*.

La Commission tient des audiences par l'entremise de 11 comités régionaux qui se réunissent au besoin et à l'endroit requis dans la province.

Information financière

Résultats financiers 2013-2014 (000's)

Dépenses	Budget principale	Règlements salariaux	Budget	Montant réel	Écart
Services généraux					
Haute direction	497,0	0,0	497,0	572,8	-75,8
Services généraux	3 676,0	4,0	3 680,0	3 689,8	-9,8
Gouvernements locaux					
Dépenses des districts de services locaux	48 177,0	0,9	48 177,9	47 578,8	599,1 ¹
Subvention de financement et de péréquation communautaire aux municipalités et communautés rurales	66 552,0	0,0	66 552,0	66 206,3	345,7
Programme de partage des recettes municipales provenant des amendes	2 200,0	0,0	2 200,0	2 038,5	161,5
Finances communautaires	394,0	0,2	394,2	237,7	156,5
Renforcement des capacités	152,0	0,0	152,0	0,0	152,0
Environnement					
Administration - environnement	291,0	0,1	291,1	241,8	49,3
Exécution des programmes et services d'exécution	4 263,0	13,0	4 276,0	4 066,7	209,3
Gestion des impacts	2 839,0	53,0	2 892,0	3 289,3	-397,3
État de l'environnement	3 320,0	12,3	3 332,3	3 009,6	322,7
Développement durable et évaluation des impacts	2 226,0	5,4	2 231,4	1 520,3	711,1 ²
Secrétariat des changements climatiques	994,0	0,0	994,0	846,4	147,6
Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme	280,0	0,3	280,3	304,5	-24,2
Financement communautaire	2 347,0	7,9	2 354,9	2 942,6	-587,7 ³
Gouvernance locale et régionale	1 289,0	0,2	1 289,2	1 614,2	-173,0
Total du budget ordinaire	139 497,0	97,3	139 594,3	138 159,3	1 435,0
Districts de services locaux	730,0	0	730,0	729,1	
Total du budget de capital	730,0	0	730,0	729,1	0,9

Notes :

- Dépenses plus faibles que prévu pour l'approvisionnement en biens et services des districts de services locaux et la réorganisation ministérielle.
- Écart attribuable à la réorganisation ministérielle.
- Augmentation des dépenses attribuable au coût de déplacement des résidences à Perth-Andover et du Programme de protection contre les inondations.

Société de développement régional	Montant réel
Projets de développement autres que d'immobilisations – SDR	311,3
Programme d'infrastructures Canada/Nouveau-Brunswick – SDR	212,0
Programme d'infrastructures Canada/Nouveau-Brunswick – Projets d'immobilisations	46 511,5
Financement total fourni par la société de développement régional	47 034,8

Compte à but spéciale

Programme	Somme reportée de l'année précédente	Recettes	Total du financement	Dépenses	Somme reportées à l'année suivante
Fonds en fiducie pour l'environnement	17 317,8	8 991,6	26 309,4	8 493,0	17 816,4

Recettes	Budget principale	Montant réel	Écart
Rendement sur les placements	8,0	17,7	9,7
Licences et permis	3 892,0	3 544,1	-347,9
Vente de biens et services	943,0	862,6	-80,4
Divers	2,0	0,1	-1,9
Total du budget ordinaire	4 845,0	4 424,5	-420,5

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des Ressources humaines délègue à chacun des administrateurs généraux les activités de dotation de leur ministère respectif. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation pour l'exercice 2013-2014 du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.

Le ministère a annoncé sept concours, soit un concours public et six concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la Loi sur la Fonction publique	Numéro
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : <ul style="list-style-type: none">• un degré élevé d'expertise et de formation,• un degré élevé de compétences techniques,• une reconnaissance à titre d'expert du domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)(a)	1
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	2
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)(c)	3
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	11
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

Résumé des projets de Loi et des activités législatives

Nom de la loi	Date de la sanction royale	Lien vers le projet de loi
Modification de la <i>Loi sur les municipalités</i> afin de permettre la mise en place d'un nouveau modèle de gouvernance locale pour les communautés et les municipalités régionales.	Le 21 juin 2013	http://www.gnb.ca/legis/bill/pdf/57/3/Bill-53.pdf
Nom des lois et des règlements	Date d'entrée en vigueur	Lien vers le règlement
Modification du <i>Décret sur les municipalités</i> de la <i>Loi sur les municipalités</i> afin d'annexer à Hampton une partie du district de services locaux de la paroisse de Hampton.	Le 1er juin 2013	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2013/2013-42.pdf
Modification du <i>Règlement sur les districts de services locaux</i> de la <i>Loi sur les municipalités</i> à la suite de l'annexion à Hampton d'une partie du district de services locaux de la paroisse de Hampton.	Le 1er juin 2013	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2013/2013-43.pdf
Modification du <i>Décret sur les municipalités</i> de la <i>Loi sur les municipalités</i> afin d'annexer à Shediac une partie du district de services locaux de la paroisse de Shediac, y compris l'île de Shediac, et une partie du district de services locaux de Scoudouc Road.	Le 28 juin 2013	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2013/2013-44.pdf
Modification du <i>Règlement sur les districts de services locaux</i> de la <i>Loi sur les municipalités</i> à la suite de l'annexion à Shediac d'une partie du district de services locaux de la paroisse de Shediac, y compris l'île de Shediac, et d'une partie du district de services locaux de Scoudouc Road.	Le 28 juin 2013	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2013/2013-45.pdf
Modification du <i>Règlement sur les districts de services locaux</i> de la <i>Loi sur les municipalités</i> afin d'ajouter les services de sauvetage étranger à un incendie au mandat du district de services locaux de la paroisse de Saint-David.	Le 16 septembre 2013	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2013/2013-60.pdf
Modification du <i>Règlement sur les études d'impact sur l'environnement</i> de la <i>Loi sur l'assainissement de l'environnement</i> afin de corriger les différences entre les versions française et anglaise du règlement.	Le 15 octobre 2013	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2013/2013-69.pdf
Modification du <i>Décret de désignation du secteur protégé du champ de captage</i> de la <i>Loi sur l'assainissement de l'eau</i> afin de désigner les champs de captage de Miramichi (puits de l'avenue Miller et de la rue Mitchell), de Saint John (lotissement de Harbourview) et de Tracadie-Sheila.	Le 18 novembre 2013	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2013/2013-70.pdf
Modification du <i>Décret sur les municipalités</i> de la <i>Loi sur les municipalités</i> afin d'annexer au Village de Sussex Corner une partie du district de services locaux de la paroisse de Sussex.	Le 16 décembre 2013	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2013/2013-79.pdf
Modification du <i>Règlement sur les districts de services locaux</i> de la <i>Loi sur les municipalités</i> à la suite de l'annexion au Village de Sussex Corner d'une partie du district de services locaux de la paroisse de Sussex.	Le 16 décembre 2013	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2013/2013-80.pdf

Nom des lois et des règlements	Date d'entrée en vigueur	Lien vers le règlement
Modification du <i>Règlement sur les matières désignées</i> de la <i>Loi sur l'assainissement de l'environnement</i> visant à permettre l'application de droits pour le recyclage à une gamme élargie de pneus.	Le 20 décembre 2013	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2013/2013-82.pdf
Modification du <i>Décret sur les municipalités</i> de la <i>Loi sur les municipalités</i> afin d'annexer à Bertrand une partie du district de services locaux de la paroisse de New Bandon.	Le 20 janvier 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-4.pdf
Modification du <i>Décret sur les municipalités</i> de la <i>Loi sur les municipalités</i> afin d'annexer à Woodstock une partie du district de services locaux de Woodstock.	Le 1er mars 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-21.pdf
Modification du <i>Règlement sur les districts de services locaux</i> de la <i>Loi sur les municipalités</i> à la suite de l'annexion à Woodstock d'une partie du district de services locaux de la paroisse de Woodstock.	Le 1er mars 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-22.pdf
Modification du <i>Règlement sur l'eau potable</i> de la <i>Loi sur l'assainissement de l'eau</i> afin que la gestion et l'approbation des plans d'échantillonnage pour les installations publiques d'approvisionnement en eau, qui relevaient du ministère de la Santé, soient maintenant du ressort du ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux.	Le 28 mars 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-26.pdf
Mise en place du nouveau <i>Règlement sur la communauté rurale de Hanwell</i> de la <i>Loi sur les municipalités</i> afin de constituer la communauté rurale de Hanwell.	Le 28 mars 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-30.pdf
Modification du <i>Règlement général</i> de la <i>Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme</i> à la suite de la constitution de la communauté rurale de Hanwell.	Le 23 mai 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-31.pdf
Modification du <i>Règlement sur les districts de services locaux</i> de la <i>Loi sur les municipalités</i> à la suite de la constitution de la communauté rurale de Hanwell.	Le 23 mai 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-32.pdf
Modification du <i>Règlement sur la délimitation des régions</i> de la <i>Loi sur la prestation de services régionaux</i> à la suite de la constitution de la communauté rurale de Hanwell.	Le 23 mai 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-33.pdf
Mise en place du nouveau <i>Règlement sur la communauté rurale de Cocagne</i> de la <i>Loi sur les municipalités</i> afin de constituer la communauté rurale de Cocagne.	Le 28 mars 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-43.pdf
Modification du <i>Règlement sur les districts de services locaux</i> de la <i>Loi sur les municipalités</i> à la suite de la constitution de la communauté rurale de Cocagne.	Le 23 mai 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-44.pdf
Modification du <i>Règlement général</i> de la <i>Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme</i> à la suite de la constitution de la communauté rurale de Cocagne.	Le 23 mai 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-45.pdf
Modification du <i>Règlement sur la délimitation des régions</i> de la <i>Loi sur la prestation de services régionaux</i> à la suite de la constitution de la communauté rurale de Cocagne.	Le 23 mai 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-46.pdf
Mise en place d'un nouveau <i>Règlement sur la municipalité régionale de Grand Tracadie-Sheila</i> de la <i>Loi sur les municipalités</i> afin de constituer la municipalité régionale de Grand Tracadie-Sheila.	Le 28 mars 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-34.pdf

Nom des lois et des règlements	Date d'entrée en vigueur	Lien vers le règlement
Modification du <i>Règlement sur les districts de services locaux</i> de la <i>Loi sur les municipalités</i> à la suite de la constitution de la municipalité régionale de Grand Tracadie-Sheila.	Le 1er juillet 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-35.pdf
Modification du <i>Décret sur les municipalités</i> de la <i>Loi sur les municipalités</i> à la suite de la constitution de la municipalité régionale de Grand Tracadie-Sheila.	Le 1er juillet 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-36.pdf
Modification du <i>Règlement sur les groupes de municipalités et de communautés rurales</i> de la <i>Loi sur le financement communautaire</i> à la suite de la constitution de la municipalité régionale de Grand Tracadie-Sheila.	Le 1er juillet 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-37.pdf
Modification du <i>Règlement général</i> de la <i>Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme</i> à la suite de la constitution de la municipalité régionale de Grand Tracadie-Sheila.	Le 1er juillet 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-38.pdf
Modification du <i>Décret de désignation du secteur protégé du champ de captage</i> de la <i>Loi sur l'assainissement de l'eau</i> à la suite de la constitution de la municipalité régionale de Grand Tracadie-Sheila.	Le 1er juillet 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-39.pdf
Modification du <i>Règlement sur la délimitation des régions</i> de la <i>Loi sur la prestation de services régionaux</i> à la suite de la constitution de la municipalité régionale de Grand Tracadie-Sheila.	Le 1er juillet 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-40.pdf
Modification du <i>Règlement sur les dimensions et la masse des véhicules</i> de la <i>Loi sur les véhicules à moteur</i> à la suite de la constitution de la municipalité régionale de Grand Tracadie-Sheila.	Le 1er juillet 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-41.pdf
Modification du <i>Règlement sur les districts scolaires et les sous-districts</i> de la <i>Loi sur l'éducation</i> à la suite de la constitution de la communauté rurale de Cocagne et de la municipalité régionale de Grand Tracadie-Sheila.	Le 23 mai 2014/ le 1er juillet 2014	http://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2014/2014-42.pdf

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux a adopté un Plan d'action en matière de langues officielles dont les activités sont axées sur les quatre secteurs d'activités énoncés dans le Plan sur les langues officielles du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Axe 1

S'assurer que les citoyens du Nouveau-Brunswick aient accès à un service de qualité, en français ou en anglais, partout dans la province.

- **Objectif ministériel** : S'assurer que toutes les communications écrites et orales avec les clients se font dans la langue de leur choix.
- **Activités comprises** : Veiller à ce que les employés de première ligne aient reçu une formation iLearn sur la langue de service et examiner l'affichage afin de veiller à ce que l'offre active soit affichée aux principaux points de service.

Axe 2

Un environnement et un climat qui encouragent, pour tous les employés, l'utilisation de la langue officielle de leur choix au milieu de travail.

- **Objectif ministériel** : S'assurer que les services au personnel sont offerts aux employés dans la langue de leur choix.
- **Activités comprises** : On a demandé aux nouveaux employés dans quelle langue ils souhaitaient recevoir les services au personnel et une note a été ajoutée à leur dossier personnel pour consultation future.

Axe 3

Quels furent les moyens stratégiques entrepris par votre ministère afin d'assurer que les nouveaux programmes et les nouvelles politiques du gouvernement de même que les programmes et politiques qui ont été révisés, tiennent compte de la réalité des communautés de langues officielles de la province (promotion des langues officielles)? À titre d'exemple, avez-vous tenu des consultations auprès du public?

- **Objectif ministériel** : S'assurer qu'un rapport de situation sur les langues officielles est préparé chaque année.
- **Activités comprises** : Préparation d'une section consacrée aux langues officielles pour le rapport annuel du Ministère, laquelle met l'accent sur l'engagement du Ministère et fait état des initiatives ministérielles en matière de formation en langue seconde ainsi que des plaintes reçues pendant la période visée.

Axe 4

S'assurer que tous les employés de votre ministère ou de votre agence aient une bonne connaissance et compréhension de la *Loi sur les langues officielles*, des politiques et des règlements pertinents, de même que des obligations de la province en matière de langues officielles.

- **Objectif ministériel** : S'assurer que les employés connaissent la *Loi sur les langues officielles* et les obligations relatives aux interactions avec le public.
- **Activités comprises** : Ajout d'une section sur les langues officielles dans le formulaire d'examen du rendement annuel des employés, qui permet de confirmer que l'employé a lu les politiques et les comprend.

Conclusion

Le Ministère reconnaît les obligations qui lui incombent en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et des politiques connexes, et déploie des efforts délibérés afin d'offrir des services de qualité à ses clients dans les deux langues officielles. De plus, le Ministère appuie l'utilisation des deux langues officielles au travail ainsi que la formation en langue seconde.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année de la vérification avec un lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Adoptées
Fonds en fiducie pour l'environnement 2009 – vol. 3 http://www.gnb.ca/OAG-BVG/2009v3/2009v3-f.asp	8	6
Commissions d'épuration des eaux usées 2011 – vol. 1 http://www.gnb.ca/OAG-BVG/2011v1/2011v1-f.asp	8	6
Commissions de gestion des déchets solides 2012 – vol. 2 http://www.gnb.ca/OAG-BVG/2012v2/2012v2-f.asp	13	11